

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Convocation : 14/02/2022

Présents : 11/15

Votants : 11/15

Le vingt et un février deux mil vingt-deux, 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Floréal en séance publique sous la présidence de Monsieur FERMENT Jean-Marie, Maire.

M. J-Marie FERMENT	P	M. Alexandre BOULIER	E	Mme Odile LE GALLAIS	E
M. Alain COUROYER	P	M. François BUREL	P	Mme Lucie LETAILLEUR	P
M. Gilbert BLANQUET	P	Mme Pauline CORNU	E	M. Jean-Claude LEUSIERE	P
Mme Maryse HANZARD	P	M. Dominique LAINE	P	M. Alexandre PAULMIER	P
Mme Agnès BENARD	P	M. Patrice LARRAY	P	Mme Christine PIMENTA	A

Absents excusés : MME CORNU Pauline – M. BOULIER Alexandre – MME LE GALLAIS Odile –

Absente : MME PIMENTA Christine

M. COUROYER Alain est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 8 décembre est approuvé.

ORDRE DU JOUR

URBANISME

Alain Couroyer expose au conseil l'état d'avancement du dossier. Le bassin d'infiltration des eaux pluviales doit prévoir un débit de fuite. Compte tenu du relevé topo, le tuyau devrait être enterré dans la propriété de Mr Bloquet. Des contacts seront engagés afin de conclure à une servitude.

Alain Couroyer informe le conseil d'une rencontre avec la directrice de Séminor qui a été organisée le 10 février dernier.

Lors de l'élaboration du PLU en 2013, les bâtiments agricoles présentant un caractère architectural ont fait l'objet d'un indice interdisant leur changement de destination. Compte tenu des modifications introduites au sens de l'article L 151-11 du Code de l'Urbanisme, il est proposé de solliciter leur changement de destination. La compétence Urbanisme ayant été transférée à la CCCA, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents charge :

-Monsieur le Maire de solliciter de la CCCA une procédure de modification de droit commun du PLU suivant l'article L 153-41 du Code de l'Urbanisme,

-et l'autorise à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Alain Couroyer présente le programme 2022 dans le cadre de la défense incendie

- **Rue du Goulley** :
 - Pose Réserve 37 450.00 € HT
 - Terrassement 3 450.00 € HT
 - Branchement eau potable 1 906.31 € HT

- **Rue de la Mer** :
 - Pose et fourniture poteau 6 555.37 € HT

- **Rue de Bohème** :
 - Pose Réserve 30 450.00 € HT
 - Branchement eau potable 1 815.65 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte ces devis d'un montant de 81 627.33 € HT et demande à M. le Maire de faire des demandes de subvention auprès de la DETR, du Conseil Département et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

SUIVI DES TRAVAUX

Gilbert Blanquet commente les travaux de voirie qui auront lieu prochainement :

Rue du Clos Gras :

- la pose d'un enrobé est prévue fin 1^{er} semestre 2022 après les travaux d'enfouissement des réseaux.

Rue de la Mer - Nord :

Remplacement du collecteur en eau potable, 1^{er} semestre 2022.

étude en cours d'enfouissement réseaux

- extension rue du Manoir (2023).

Rue de la Mer - Sud :

- fin de l'enfouissement des réseaux prévu mi-deuxième trimestre 2022, et extension rue du Manoir (2023).

Aménagement du centre village :

- travaux prévus 2^{ème} semestre 2022.

Parking salle floral :

- travaux prévus 2^{ème} semestre si accord subvention CCCA (reprofilage sur la partie ancienne).

La campagne d'enrobé 2022 concernera la rue des Grés, la rue du Stade et la rue du Vivier.

Le Conseil Municipal confirme son souhait d'aménagement d'une aire de jeux à proximité des écoles. La dépense prévisionnelle s'élève à 17 000 €. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions et fonds de concours et de signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

FAMILLE, VIE SOCIALE

Maryse Hanzard résume les nouvelles mesures sanitaires levées par le Gouvernement.

Elle rappelle également que depuis la rentrée des vacances de février, le protocole a été ramené du niveau 3 au niveau 2.

A compter du 28 février, il ne sera plus obligatoire de porter le masque à l'intérieur des lieux clos à l'entrée desquels le pass sanitaire ou vaccinal est exigé

Maryse Hanzard relate les incertitudes liées à la rentrée scolaire 2022 au vu des effectifs. En sa qualité de présidente du SIVOSS, elle a sollicité des services de l'Education Nationale une réunion avec les maires et délégués du SIVOSS des Castels.

Monsieur le Maire a reçu un mail de Pauline Cornu qui souhaiterait être remplacée en sa qualité de déléguée du SIVOSS au motif de son déménagement de notre commune. Monsieur le Maire propose la candidature d'Agnès Bénard et demande s'il y a d'autres candidats.

A l'unanimité des membres présents, Madame Agnès Bénard est élue déléguée du SIVOSS des Castels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est favorable au versement d'une avance de 20 000 € à valoir sur les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2022.

Considérant les levées des restrictions sanitaires, le Conseil Municipal décide de reprendre la location de la salle floréal en priorisant la commune, puis les associations et les locations privées en fonction des dates disponibles.

L'entrée de la salle est réservée exclusivement aux personnes présentant un pass sanitaire ou un pass vaccinal.

Le Conseil Municipal a décidé la création d'un conseil municipal des jeunes. Une réunion d'information est prévue Samedi 26 février à 14 heures. 35 familles ont été invitées à présenter leurs enfants nés entre 2006 et 2011.

L'association des Amis de Bourvil organise une parade scénographique « le corniaud en Pays-de-Caux » le samedi 16 juillet 2022. Au départ de Doudeville, pour une arrivée en fin de journée à Fontaine-le-Dun, après avoir traversé Saint-Laurent-en-Caux, Bourville, Saint-Pierre-le-Viger, Angiens, la Gaillarde.

Angiens :

- 15 h 45 : arrivée des véhicules
- 16 h 00 : scénographies : en camping (De Funès et les 2 brigands, Bourvil)
la douche (De Funès et Duranton)

Jean-Marie Ferment présente les dépenses 2021 qui ont fait l'objet d'un examen par la commission finances le vendredi 18 février. L'exercice 2021 fait apparaître un résultat positif, qui contenu de l'incorporation des résultats antérieurs avoisinera les 300 000 €.

Jean-Marie informe le Conseil Municipal que la Commission de Contrôle de la liste électorale réunie en janvier dernier, a décidé de radier 51 électeurs qui ne présentaient plus d'attache sous une forme ou une autre à la commune d'Angiens.

Jean-Claude Leusièrè souhaiterait connaître l'état d'avancement de l'aménagement du stationnement au stade municipal.

Mr le maire informe le conseil que le service juridique de la CCCA a été sollicité afin de définir la nature des documents contractuels à intervenir.